

Mon inscription en DUETI s'effectue sur le Web du 8 au 21 juillet 2019

- Je suis admis en année de DUETI... et je valide mon DUT
- Je suis encore en France / je suis déjà à l'étranger
- J'effectue un DUETI formule Académique ou Stage

1ère étape

Quand et comment consulter mon résultat ?

1. Mon admission en DUETI (sous réserve de validation du DUT) :
est consultable à partir du 12 juin à l'adresse suivante

<http://iutdijon.u-bourgogne.fr/webcanddijon/webcand/html/>

Dans « suivi de votre dossier » avec votre mot de passe généré au moment de votre candidature

2. Mon résultat en DUT :

Consultable à partir du 4 juillet 2019 sur Internet (à partir de 18h), à l'adresse suivante :

<https://iutdijon.u-bourgogne.fr/oge/>

en saisissant mon login et mon mot de passe IUT

2ème étape

Quand et comment me réinscrire ?

Après m'être acquitté du montant de la CVEC sur <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>
Réinscription entre le 8 juillet et le 21 juillet inclus, ma réinscription s'effectue en ligne à l'adresse suivante (sous réserve de validation du DUT) :

<https://ent.u-bourgogne.fr/>

Pour me réinscrire, je me connecte et je suis les instructions à l'écran (les formules DUETI « académique » ou « stage » sont affichées par défaut, vous sélectionnez une des deux formules selon votre choix de parcours).

Mon mode de paiement : Carte Bancaire (paiement sécurisé Paypal) avec possibilité de règlement en trois fois.

Pour éditer un certificat de scolarité sur l'ENT je dois avoir activé ma boîte mél uB.

En cas de perte d'identifiant ENT : je consulte les informations en ligne sur le site web IUT avec ce lien [Perte d'identifiant](#)

Remarque : les étudiants de l'université de Bourgogne qui ne se sont pas réinscrits depuis 2017/2018 ne peuvent accéder aux inscriptions par le web. Contactez dans ce cas la scolarité par mél inscriptions@iut-dijon.u-bourgogne.fr

3^{ème} étape *Que dois-je fournir à l'IUT ?*

Dans le cas général la réinscription en DUETI ne nécessite aucun envoi de pièces. Toutefois, si une pièce vous est demandée, la procédure est dématérialisée (numérisation par vos soins et envoi par mél), vous n'aurez donc aucun document papier à adresser à l'IUT.

4^{ème} étape *Certificat de scolarité*

A l'issue de votre réinscription, si aucune pièce ne vous est réclamée, vous avez la possibilité d'éditer à partir de votre compte ENT un certificat de scolarité. En cas de problème technique ou à défaut d'un accès à une imprimante le service scolarité peut, si vous en faites la demande, vous transmettre par mél un certificat de scolarité.

Congés d'été : fermeture de l'IUT au public (sites de Dijon et d'Auxerre) du 19 juillet à midi au 26 août 2019 au matin.

Contact scolarité en cas de difficulté : précisez vos nom, prénom et formation

- **Mél** : inscriptions@iut-dijon.u-bourgogne.fr
- **Tél** : 03 80 39 64 02 (site de Dijon)
- **Tél** : 03 86 49 28 20 (site d'Auxerre)